

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2026

REDÉFINIR LE CADRE D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 390)

Commission	
Gouvernement	

N° 7

AMENDEMENT

présenté par

M. Arnault, Mme Abomangoli, M. Alexandre, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Belouassa-Cherifi, Mme Bentorki, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Substituer aux mots :

« intérêt public local »

les mots :

« objectif de solidarité internationale »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons manifester notre opposition totale à la présente proposition de loi qui vise à restreindre l'action extérieure des collectivités territoriales.

Nous souhaitons préserver ce régime d'action des collectivités territoriales et nous estimons que la présente proposition de loi ne constitue en réalité qu'une nouvelle attaque envers les ONG : si SOS Méditerranée en est clairement la cible, le texte impactera potentiellement toutes les ONG d'aide au

développement ou humanitaires comme Médecins sans frontières, Action contre la faim, Médecins du monde, la Croix-Rouge ou encore Handicap International.